



Pro Musicis - Prix International – Paris, Juin-Octobre 2023

Règlement du Concours

Présidente du Jury : Mme Claire Désert

1. Le Prix International Pro Musicis est décerné à des artistes déjà confirmés qui démontrent à un Jury de Professionnels présidé par Madame Claire Désert, pianiste-concertiste et professeur au CNSM, les aptitudes suivantes :

- Une technique indispensable qui se fonde sur une sensibilité et une culture musicale pouvant s'étendre à tous les styles du répertoire,
- Une aptitude à communiquer aisément avec le public,
- Une disposition à partager généreusement leur talent avec les publics moins favorisés dans les concerts dits de Partage : enfants et adultes handicapés ou en souffrance, personnes âgées, etc.
- Un potentiel, prouvé par des enregistrements, pour une carrière à niveau international.

2. Le Prix International Pro Musicis 2023 est ouvert aux **PIANISTES** qui ont déjà une expérience de concerts publics.

3. Age maximum : 35 ans au 31 décembre 2023.

4. Inscriptions et épreuves. Les dossiers complets, comprenant formulaire d'inscription et enregistrements publics (cf. page 3), devront parvenir au siège de Pro Musicis **AU PLUS TARD le 15 JUILLET 2023**. Suite à cela le Jury sélectionnera les candidats à la finale, qui seront informés par mail au plus tard le lundi 18 septembre. Les épreuves finales se dérouleront le 24 octobre 2023 Salle Cortot, 78 rue Cardinet, 75017 Paris.

5. Comment se passe le Concours.

5.1 Programme musical. Avec le dossier d'inscription, chaque candidat doit présenter en double exemplaire un programme enregistré récent datant de moins d'une année, et suffisamment long (35/40 minutes) qui permette de se faire une bonne idée de son talent.

Les concurrents devront faire figurer ce choix sur le bulletin d'inscription. Les candidatures sans programme ne seront pas prises en considération.

5.2 Trois étapes de sélection.

Etape 1. Examen du dossier et sélection sur 3 critères : conformité au règlement, qualité des réponses aux questions, et qualité sonore des enregistrements proposés.

Etape 2. Audition des enregistrements par le Jury et sélection pour la finale publique, résultats communiqués par courriel à tous les candidats, retenus ou non.

Etape 3. Finale publique au CRR de Paris. Vous devez proposer un programme composé de 6 œuvres ou mouvements différents (par ex. un mouvement de sonate, mais pas deux de la même) représentant un total d'au moins une heure de musique, selon la répartition suivante :

- une œuvre de musique française,
- une œuvre postérieure à 1950
- trois œuvres au choix, baroque, classique ou romantique dont au moins celle d'une compositrice.

ATTENTION : ce programme de la finale peut inclure des pièces présentées dans le programme d'accès au concours, mais il est plus complet et plus divers.

6. Récompenses : Chaque Lauréat recevra une indemnité de 500 € et se verra offrir un concert public rémunéré qui sera jumelé avec deux Concerts de Partage donnés à titre gracieux pour des enfants ou adultes

handicapés, personnes âgées, et d'une manière générale toute personne en situation de souffrance morale ou physique. Ces concerts auront lieu à Paris ou en province française.

Note importante : Outre les épreuves musicales, les candidats seront soumis, au cours de la finale, à une épreuve de communication au cours de laquelle ils devront démontrer au Jury leur capacité à communiquer avec un public de Partage, soit en présentant leur instrument, soit en présentant certains aspects des œuvres jouées, sous forme ludique par exemple, ou tout autre forme ou moyen à leur convenance en relation avec le programme présenté et le public de Partage. Cette épreuve est éliminatoire.

PRIX INTERNATIONAL PRO MUSICIS - FORMULAIRE D'INSCRIPTION
--

A retourner avant le 15.07.2023. REPONSE POSSIBLE EN ANGLAIS pour les non francophones

- **NOM**
- **Prénom**

- Adresse

- Avez-vous un site Web, une page Facebook ? Leurs adresses :

- Tél. portable Adresse courriel :

- Date et lieu de naissance Nationalité

- Formation musicale (Institutions, années, professeurs, diplômes obtenus)

- Récompenses, Prix (Noms et années)

- Expérience de concert (depuis 3 ans, indiquer salles, villes, et dates)

- Engagements actuels (idem)

- Êtes-vous actuellement sous contrat d'exclusivité avec un Agent ?
- Si oui, lequel ?
- Programme proposé dans votre clé USB /CD/DVD (préciser le minutage de chaque œuvre)

- Comment avez-vous connu le Prix International Pro Musicis ?

- Merci d'indiquer les raisons pour lesquelles vous vous portez candidat(e) au Prix International Pro Musicis

- Merci de décrire votre vision personnelle de la mission de Partage de Pro Musicis, ce qu'elle peut vous apporter et apporter au public du Partage. (*Question éliminatoire en l'absence de réponse crédible*)

- Avez-vous un engagement associatif, un hobby ? Lesquels ?

Signature :

Date :

**NB : Si vous avez des questions : prixpromusicis@orange.fr
Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.**

Pour présenter sa candidature :

Remplir le formulaire ci-dessus ou le télécharger sur le site www.promusicis.fr, sous le menu "Téléchargement". L'envoyer avant le 15 juillet 2023 à Pro Musicis, 49 rue Héricart 75015 Paris, accompagné de deux CD ou deux DVD ou clés USB (pas de lien Internet SVP) des enregistrements demandés, et d'un chèque non remboursable de 50 euros, destiné à couvrir les frais d'organisation du concours.
Un accusé de réception vous sera adressé par mail.

Règles d'envoi des enregistrements sous DVD ou CD

- Deux copies intégrales d'un enregistrement public de haute qualité d'un récital récent (moins d'un an). Pas de répertoire obligé, au choix de l'artiste, mais suffisamment varié pour donner une idée complète.
- Tous les DVD, CD ou clés USB doivent être clairement identifiés, sur le support même, par le nom du candidat. Ils seront retournés s'ils sont accompagnés d'une enveloppe retour dûment affranchie.
- Indiquer avec précision la date et le lieu d'enregistrement ainsi que la liste détaillée des œuvres
- **Attention aux enregistrements défectueux qui sont un risque d'élimination, dans la mesure où ils peuvent gravement desservir l'interprète. Ce fut malheureusement le cas pour certains candidats des années récentes.**

Relevé d'identité bancaire Pro Musicis

RIB 10278 06037 00021069301 24

IBAN FR76 1027 8060 3700 0210 6930 124 BIC CMCIFR2A

Domiciliation CCM PARIS 15 Champ de Mars